



Programme de soutien des athlètes identifiés

Critères d'identification 2026

Préparé le 17 décembre 2025

Table des matières

Introduction	3
Comité	3
Contingents octroyés par le Ministère	3
Période d'identification.....	4
Critères généraux d'admissibilité	4
Critères spécifiques d'admissibilité.....	5
Excellence.....	5
Critères de sélection « Élite »	7
Critères de sélection « Relève »	8
Priorité en cas d'égalité au classement	11
Critères d'identification de niveau « Espoir ».....	11
Changement de catégorie de poids.....	12
Cas de blessure	12
Conditions d'engagement (contrat).....	13
Annexe I - Tableau de pointage	15

Introduction

Le programme de l'équipe du Québec est possible grâce au soutien financier du Gouvernement du Québec. Ce soutien permet ainsi aux athlètes québécois de mieux rivaliser avec les meilleurs athlètes du Canada et dans le monde.

L'objectif des critères est d'identifier et de soutenir les meilleurs athlètes du Québec engagés dans un cheminement vers l'excellence et démontrant un potentiel de succès sur la scène nationale ou internationale notamment en fonction de son âge.

Les contingents d'athlètes identifiés sont établis par la Direction des sports du ministère de l'Éducation (ministère).

Les critères sont révisés annuellement.

Les athlètes identifiés des niveaux «Relève», «Élite» et «Excellence» seront éligibles pour recevoir différents services tels que :

- Soutien de Taekwondo Québec pour l'application à différentes bourses scolaire,
- Services scientifique et médico-sportif d'un Centre régional d'entraînement multisports (CREM) et,
- Accès à la mesure du crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

Comité

Le présent comité est composé des personnes suivantes :

- Direction générale de la Fédération québécoise de taekwondo
- Un consultant externe

Contingents octroyés par la Direction des sports du ministère de l'Éducation

Les contingents d'athlètes identifiés sont établis par le Ministère et varient d'une discipline à une autre. Le nombre d'athlètes identifiés de niveau «Relève» et «Élite» pour Taekwondo Québec est de 28 athlètes au total.

12 athlètes identifiés de niveau « Élite », dont 6 hommes et 6 femmes.

16 athlètes identifiés de niveau « Relève », dont 8 hommes et 8 femmes.

Il n'y a pas de nombre maximal pour l'identification de niveau « Espoir».

Période d'identification

La liste des athlètes identifiés des niveaux « Relève » et « Élite» sera révisée en février 2026 suite à l'annonce officielle des athlètes brevetés par Taekwondo Canada.

La date d'entrée en vigueur pour l'identification des niveaux «Relève» et «Élite» est du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027, à moins d'une situation exceptionnelle et dès lors, une approbation du Ministère est requise.

Le statut «Espoir» est valide du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027.

Critères généraux d'admissibilité

1) Afin d'être éligible à une identification de niveau «Espoir», «Relève», «Élite» et «Excellence», un athlète doit obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Être membre en règle d'un club au Québec, de Taekwondo Québec et Taekwondo Canada ;
- Représenter le Québec sur la scène nationale et le Canada sur la scène internationale.
- Avoir une résidence permanente au Québec et y résider pendant la saison sportive ;
- Détenir un numéro d'assurance sociale et une carte d'assurance maladie valide.
- Effectuer son rapport d'impôt au Québec pour le cycle visé par l'identification.

Critères spécifiques d'admissibilité

Pour obtenir une identification de niveau « Élite » ou « Relève » et ainsi obtenir une place au sein de l'équipe du Québec :

- 1) Tous les critères s'appliquent à tous les athlètes ;
- 2) Les catégories d'âge sont considérées au 31 décembre 2025 ;
- 3) Les places au sein de l'équipe du Québec seront octroyées en fonction des critères détaillés plus bas. Les identifications de niveau « Élite » seront octroyées aux six (6) premiers athlètes féminins et masculins de catégorie « senior » identifiés du classement cumulatif de la période de référence (1^{er} janvier au 31 décembre 2025), répondant aux standards minimums et selon l'ordre de priorité établie.
- 4) Pour obtenir une identification de niveau « Relève », les 2 premières places du classement senior 21 ans et moins seront octroyées aux athlètes féminins et masculins suivis des 6 premières places du classement junior féminins et masculins de la période de référence (1^{er} janvier au 31 décembre 2025), répondant aux standards minimums et selon l'ordre de priorité établies.
- 5) Accepter et signer le contrat¹ de l'athlète de l'équipe du Québec.

Excellence

Les athlètes identifiés de niveau « Excellence » sont ceux qui détiennent un brevet de Sport Canada.

Étant donné que certaines disciplines sportives disposent d'un nombre limité de brevets attribués aux athlètes, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a mis en place un programme de reconnaissance exceptionnelle au niveau « Excellence ». Ce programme s'adresse aux athlètes qui, bien qu'ils ne soient pas admissibles à un brevet de Sport Canada, satisfont aux critères suivants :

1. Membre régulière ou régulier de l'équipe canadienne senior

L'athlète participe aux mêmes compétitions sur la scène internationale que les autres membres de l'équipe canadienne senior et bénéficie d'un encadrement de la fédération canadienne semblable tout au long de la période où elle ou il est identifié.

¹Voir contrat d'engagement de l'athlète

2. Bilan de performance

Il faut démontrer que l'athlète détient *un rang mondial comparable à celui des autres athlètes détenant un brevet senior*, à partir du système de classement ou de pointage de sa fédération internationale au terme de toutes les compétitions dans l'année 2025. Le rang mondial utilisé doit être daté du début du cycle des brevets. Ainsi, une performance faisant fluctuer le rang mondial après la date de l'annonce des brevets par Sport Canada ne peut être prise en compte.

Dans le cas où il n'est pas possible de présenter une comparaison du classement mondial, notamment si aucune ou aucun autre athlète du même genre/sexe n'est breveté pour le cycle concerné, il faut démontrer que l'athlète se situe au premier rang du classement canadien dans l'épreuve visée ou dans la catégorie précise de l'athlète.

3. Volume d'entraînement et de compétition

L'athlète doit *participer régulièrement aux meilleures compétitions internationales possibles dans son sport*. Le programme annuel d'entraînement doit être semblable à celui des meilleurs athlètes dans son sport ou dans un sport présentant des exigences semblables en vue de performances internationales.

4. Présence de la discipline aux événements d'envergure

La discipline est présente aux grands jeux (Jeux olympiques, Jeux paralympiques, Jeux panaméricains et para panaméricains ou Jeux du Commonwealth). Dans le cas de championnats du monde, leur envergure (nombre de pays et de concurrents) doit être comparable à celle des championnats du monde de la majorité des athlètes identifiés au niveau « Excellence », et ils doivent se tenir minimalement tous les deux ans. Le bassin des athlètes qui font régulièrement de la compétition au Canada doit permettre d'affirmer que l'athlète n'est pas sélectionnée ou sélectionné « automatiquement » pour faire partie de l'équipe nationale senior.

** Les athlètes n'ayant pu répondre aux exigences d'une identification à titre exceptionnel en début de cycle, mais qui se qualifient pour les Jeux olympiques/paralympiques, seront identifiés au niveau « Excellence » pour la durée du cycle utilisé dans la discipline concernée. Pour ce faire, la fédération doit communiquer avec le Ministère dès leur sélection officielle.

*** Le seul et unique interlocuteur pour le dépôt d'une demande est la fédération sportive québécoise.

**** Il n'existe aucun contingent fixé pour ce niveau d'identification. L'attribution de la reconnaissance exceptionnelle de niveau « Excellence » relève exclusivement du ministère, qui prend la décision et octroie ce statut aux athlètes admissibles.

Critères de sélection « Élite »

Les athlètes identifiés de niveau « Élite » sont les athlètes féminins et masculins seniors qui obtiennent le plus haut pointage² en date du 31 décembre 2025 selon le Système de classement cumulatif des athlètes seniors et tiennent compte des résultats obtenus lors des tournois suivants :

Tournois accessibles et spécifiques pour le classement des athlètes « Élite »

- Deux meilleurs résultats de l'athlète à des Opens internationaux (WT G1, G2 ou G3)³
- Le championnat canadien
- Le championnat canadien division olympique (s'il y a lieu)
- Les 2 meilleurs Sélections Coupe Québec de l'année de référence (si possibilité de 3 dans une année) ou la meilleur sélection Coupe Québec de l'année de référence (si possibilité de 2 dans une année)

Standard minimum de niveau Élite :

Les athlètes séniors de cette liste doivent détenir une médaille dans un tournoi international (WT niveau G1-G2-G3) ou une médaille au championnat canadien.

²La grille de pointage se retrouve en Annexe 1

³ L'athlète peut participer à tous les Open G1, G2 ou G3 du calendrier de la WT, les résultats de ses 2 meilleurs Opens seront comptabilisés au classement

Si le standard minimum ne permet pas de combler l'ensemble des places de niveau « Élite », les athlètes suivants au classement cumulatif senior seront considérés.

Priorité en cas d'égalité au classement :

L'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats suivants aura priorité :

Médaille d'or dans un Open G3 de la WT

Médaille d'or dans un Open G2 de la WT

Médaille d'or dans un Open G1 de la WT

Médaille d'or au championnat canadien (ou division olympique)

Médaille d'argent dans un Open G3 de la WT

Médaille d'argent dans un Open G2 de la WT

Médaille d'argent dans un Open G1 de la WT

Médaille d'argent au championnat canadien (ou division olympique)

Médaille de bronze dans un Open G3 de la WT

Médaille de bronze dans un Open G2 de la WT

Médaille de bronze dans un Open G1 de la WT

Médaille de bronze au championnat canadien (ou division olympique)

Voir le système de pointage accordé pour le classement en annexe 1

Critères de sélection « Relève »

Les athlètes identifiés niveau « Relève » sont les 2 athlètes féminins et masculins qui obtiennent le plus haut pointage⁴ en date du 31 décembre 2025 du classement cumulatif des athlètes seniors 21 ans et moins et tient compte des résultats obtenus lors des tournois suivants :

Tournois accessibles et spécifiques pour le classement des athlètes séniors (21 ans et moins) de niveau « Relève »

- Deux meilleurs résultats de l'athlète à des Opens internationaux (G1, G2 ou G3)⁵
- Le championnat canadien

⁴La grille de pointage se retrouve en Annexe 1

⁵ L'athlète peut participer à tous les Open G1, G2 ou G3 du calendrier de la WT, les résultats de ses 2 meilleurs Opens seront comptabilisés au classement

- Le championnat canadien division olympique (s'il y a lieu)
- Les 2 meilleures Sélections Coupe Québec de l'année de référence (si possibilité de 3 dans une année) ou la meilleure sélection Coupe Québec de l'année de référence (si possibilité de 2 dans une année)

Standard minimum de niveau Relève senior :

Les athlètes séniors de cette liste doivent détenir une médaille dans un tournoi international (WT niveau G1-G2-G3) ou une médaille au championnat canadien ou terminer 1^{er} de sa division au Québec au pointage cumulatif de l'ensemble des Sélection Coupe Québec de la période de référence

Si le standard minimum ne permet pas de combler l'ensemble des places de niveau « Relève », les athlètes suivants au classement cumulatif senior 21 ans et moins seront considérés. Si aucun athlète ne répond à ces critères, la place sera comblée par un athlète junior. Selon les critères de niveau « Relève » juniors ci-bas

Priorité en cas d'égalité au classement :

L'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats suivants aura priorité :

Médaille d'or dans un Open G3 de la WT

Médaille d'or dans un Open G2 de la WT

Médaille d'or dans un Open G1 de la WT

Médaille d'or au championnat canadien (ou division olympique) de l'année de référence

Médaille d'argent dans un Open G3 de la WT

Médaille d'argent dans un Open G2 de la WT

Médaille d'argent dans un Open G1 de la WT

Médaille d'argent au championnat canadien (ou division olympique) de l'année de référence

Médaille de bronze dans un Open G3 de la WT

Médaille de bronze dans un Open G2 de la WT

Médaille de bronze dans un Open G1 de la WT

Médaille de bronze au championnat canadien de l'année de référence

1^{er} de sa division au Québec au pointage cumulatif de l'ensemble des Sélection Coupe Québec de la période de référence

Ensuite, les 6 athlètes féminins et masculins juniors qui obtiennent le plus haut pointage⁶ en date du 31 décembre 2025 du classement cumulatif des athlètes juniors obtiendront un niveau d'identification « Relève ». Le classement tient compte des résultats obtenus lors des tournois suivants :

Tournois spécifiques pour le classement des athlètes juniors de niveau « Relève »

- Tournois officiels majeurs juniors (Jeux de la jeunesse, Championnat du monde jr, championnat panaméricain jr),
- Deux (2) meilleurs résultats de l'athlète à des Opens internationaux juniors (G1, G2 ou G3)⁷
- Le championnat canadien junior
- Les 2 meilleurs Sélections Coupe Québec de l'année de référence (si possibilité de 3 dans une année) ou la meilleur sélection Coupe Québec de l'année de référence (si possibilité de 2 dans une année)

Standard minimum de niveau Relève junior :

Les athlètes juniors de cette liste doivent détenir une médaille dans un tournoi international (WT niveau G1-G2-G3), ou une médaille au championnat canadien, ou terminer 1^{er} de sa division au Québec au pointage cumulatif de l'ensemble des Sélection Coupe Québec de la période de référence. Il est obligatoire pour les athlètes de ce niveau, de participer au circuit provincial (Coupe Québec) et national (championnat canadien)⁸.

Si le standard minimum ne permet pas de combler l'ensemble des places de niveau « Relève », les athlètes suivants au classement cumulatif junior seront considérés.

⁶La grille de pointage se retrouve en Annexe 1

⁷ L'athlète peut participer à tous les Open G1, G2 ou G3 du calendrier de la WT, les résultats de ses 2 meilleurs Opens seront comptabilisés au classement

⁸La participation minimale requise aux sélections Coupe Québec est de 50% des événements disponibles au calendrier, mais il est fortement recommandé aux athlètes de ce niveau la pleine participation pour le développement. La participation au championnat canadien est aussi obligatoire pour être identifié à ce niveau.

Priorité en cas d'égalité au classement :

L'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats suivants aura priorité:

Médaille dans un tournoi officiel majeur (championnat du monde ou championnat panaméricain jr)

Médaille d'or dans un Open G3 de la WT

Médaille d'or dans un Open G2 de la WT

Médaille d'or dans un Open G1 de la WT

Médaille d'or au championnat canadien

Médaille d'argent dans un Open G3 de la WT

Médaille d'argent dans un Open G2 de la WT

Médaille d'argent dans un Open G1 de la WT

Médaille d'argent au championnat canadien

Médaille de bronze dans un Open G3 de la WT

Médaille de bronze dans un Open G2 de la WT

Médaille de bronze dans un Open G1 de la WT

Médaille de bronze au championnat canadien

1^{er} de sa division au Québec au pointage cumulatif de l'ensemble des Sélection Coupe Québec de la période de référence

Critères d'identification de niveau « Espoir »

Tout athlète junior ou cadet ceinture rouge ou noire participant aux tournois de sélection de l'équipe provinciale (Coupe Québec Catégorie A et B)

Ou

Tout athlète ayant remporté l'or dans l'une des catégories ciblées lors des finales régionales des Jeux du Québec en vue des finales provinciales; ceinture bleue et plus

Ou

Les athlètes de ceinture verte et plus étant participant au circuit provincial récréatif

Changement de catégorie de poids - Transfert des points (Changement de division)

L'athlète senior doit, en début de chaque année (janvier), aviser de sa division de poids olympique pour l'obtention des points au classement. Il pourra accumuler des points dans les "divisions de poids mondiale" inférieur et supérieur à celle-ci. Ex : Homme -58 kg division de poids olympique (il peut cumuler des points dans les divisions de poids mondiale -54kg, -58kg et -63kg)

Les athlètes juniors gardent la totalité des points, peu importe la division de poids à laquelle il ou elle participe.

Cas de blessure

**Cas particulier : Athlète blessé lors de la saison ne pouvant participer à certains événements de classement*

Un athlète étant identifié la saison précédente, démontrant un fort potentiel de podiums internationaux et nationaux, pourrait être identifié par Taekwondo Québec s'il répond aux critères suivants :

Engagement au plein développement de son talent sportif

Planification annuelle d'entraînement validée par l'entraîneur

Preuve qu'il ou qu'elle est rétablie de sa blessure

Participation à des épreuves de la saison en cours (tournois internationaux, nationaux et provinciaux)

Il est de la responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel d'aviser Taekwondo Québec par écrit dès la confirmation de la blessure. Un billet médical provenant du médecin traitant* devra indiquer le type de blessure et le délai d'arrêt et/ou réadaptation prévue. Tout changement dans la situation de l'athlète devra aussitôt être acheminé par écrit à Taekwondo Québec.

* Seulement les billets médicaux provenant d'un médecin seront acceptés.

Un athlète ne peut se prévaloir de cette clause médicale pour blessure lors de deux années consécutives.

Conditions d'engagement (contrat)

Les athlètes doivent être engagés dans une démarche visant à atteindre l'excellence. Tous les athlètes identifiés de niveau « Relève », « Élite » ou « Excellence » devront signer et respecter le contrat d'engagement de l'athlète de l'Équipe du Québec.

Athlète identifié auprès du Ministère

Objet : Contrat d'engagement de l'athlète identifié

Je, soussigné(e) m'engage dans une démarche de développement de mon talent sportif, à ma participation aux activités de développement de l'excellence de la Fédération, à ma participation aux tournois et au respect de la règlementation de la Fédération québécoise de taekwondo. Cet engagement permet au ministère de l'Éducation de m'identifier comme athlète de haut niveau et d'obtenir les privilèges à cette identification.

Signature : _____

Date : _____

Fédération québécoise de Taekwondo
Maison du Loisir et du Sport
7665, Boul. Lacordaire, Montréal (St-Léonard),
Québec, H1S 2A7

Annexe I - Tableau de pointage

Voici les tableaux d'octroi des points selon les évènements et performances, chez les séniors et les juniors.

N.B : Un « bye » (laissez-passer) est considéré comme une victoire dû aux têtes de série des tournois.

- Les athlètes ont jusqu'au 31 décembre de l'année de référence pour valider les résultats au classement publié. (Opens)

Points de classement athlètes séniors

Tournoi	Sélections Équipe Québec (Chaque étape)	Championnat canadien	Championnat canadien par catégorie olympique	Opens (G1, G2 et G3)
Points par victoire	3	4	4	5
Points par victoire dans le repêchage	1			
Points de podium ***	Or: 10 Argent: 7 Bronze: 5	Or: 12 Argent: 9 Bronze: 7	Or: 12 Argent: 9 Bronze: 7	Or: 12 Argent: 9 Bronze: 7
Points extra pour victoire contre un top 30 mondial*				4

*Si le classement mondial est remis à 0 en cours d'année, ces points extra ne sont pas valides

Points de classement athlètes juniors

Tournoi	Sélections Équipe Québec (Chaque étape)	Championnat canadien	Open (G1, G2 ou G3)	Championnat panaméricain junior	Championn at du monde junior	Jeux olympiqu es Jeunesse
Points par victoire.	3	4	5	5	6	6
Points par victoire dans le repêchage	1					
Point de podium ***	Or: 10 Argent: 7 Bronze: 5	Or: 12 Argent :9 Bronze :7	Or: 12 Argent: 9 Bronze: 7	Or :12 Argent :9 Bronze :7	Or: 12 Argent: 9 Bronze: 7	Or: 12 Argent :9 Bronze :7